

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de fr. 1'500'000.- en vue de la réalisation du Centre sportif des Îles (salle de sports triple avec gradins, cantine scolaire et garderie)

1.	Introduction	1
2.	Justification des besoins	2
2.1	Salle de sport triple.....	2
	Définition des besoins	2
	Besoins du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV).....	4
	Remarque concernant la piscine.....	4
2.2	Cantines scolaires	5
	Utilisation scolaire.....	5
	Utilisation par les sociétés sportives, les habitants du quartier... ..	5
2.3	Garderie	6
3.	Projet envisagé	6
	Programme des locaux - Salle gym triple VD 6 "aux îles"	6
	Programme des locaux - Pavillon d'accueil "aux îles"	7
	Cantine scolaire et sportive	7
	Garderie d'enfants	7
4.	Concertation régionale.....	7
5.	Estimation globale des coûts.....	7
6.	Financement	7
7.	Crédit d'étude demandé.....	8
	Honoraires :	8
	Frais divers :	8
8.	Délais.....	9

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Il est possible de regarder assez loin en arrière pour inscrire ce projet dans la problématique communale en matière d'équipements sportifs et scolaires. En effet, le quartier des Îles a fait l'objet d'un concours d'architecture en 1991 pour un projet de centre sportif comprenant :

- une salle omnisports (triple);
- une salle simple;
- des terrains de sports extérieurs avec vestiaires;

- une salle de musculation et diverses autres salles;
- un abri PC;
- une piscine couverte.

Les besoins exprimés alors se sont concrétisés de différentes manières: les terrains de jeux et les vestiaires extérieurs ont été réalisés conformément au concours et la piscine couverte est en cours de travaux. La quatrième salle de gym, et divers locaux ainsi que l'abri PC ne font plus partie du programme actuel.

La planification scolaire avec certaines questions ayant trait aux horaires continus ainsi que les besoins pour la petite enfance ont complété le programme non réalisé à ce jour.

Ainsi, entre ce qui a déjà été réalisé, ce qui s'est ajouté et ce qui a été supprimé, Il est aujourd'hui prévu de réaliser sur le site des Îles :

- une école de quartier (crédit d'étude demandé et accordé en novembre 2006);
- une salle de gymnastique triple;
- un bâtiment accueillant un réfectoire et une garderie pour 50 enfants.

2. Justification des besoins

Les besoins scolaires représentent la majorité du programme avec la salle de gymnastique triple et la cantine scolaire. Sont également exprimés ci-après les besoins de la population en général tant du point de vue des activités sportives que ceux concernant l'accueil de la petite enfance.

2.1 Salle de sport triple

La nécessité de construire une salle de gymnastique triple (VD 6) s'appuie sur le constat qu'actuellement, nos élèves ne disposent pas tous des trois périodes hebdomadaires d'une part, et que nous avons recouru à des solutions alternatives provisoires pour essayer de diminuer l'impact de ce manque d'installations sportives ; ainsi, la location de la halle de badminton et l'utilisation de la salle de gymnastique de Chamblon nous ont apporté des solutions satisfaisantes mais provisoires.

L'optique d'un accroissement de la population donc, du nombre d'élèves à scolariser, nous amène à proposer cette solution qui a l'avantage de répondre à plusieurs besoins dont ceux d'augmenter l'offre pour Léon-Michaud, de prendre en compte la construction d'une nouvelle école de quartier « Aux Îles », d'offrir un complément bienvenu aux classes qui n'ont actuellement pas suffisamment de possibilités et de répondre à une attente des nombreuses sociétés sportives qui ont besoin d'une telle infrastructure pour organiser leurs compétitions propres.

Définition des besoins

En considérant le nombre de locaux de chacun des bâtiments scolaires et en partant de l'idée que chacun d'entre eux abrite une classe, la ville d'Yverdon-les-Bains devrait disposer aujourd'hui de salles de gymnastique pour offrir un nombre de leçons d'éducation physique global équivalent à 630 périodes par semaine.

Lieu	Nb salles EPP	Nb salles EPEG	Nb salles ESDF	Nb salles ESLM	Total	Besoins en périodes EPH
Place d'Armes			19		19	57
Fontenay	10		14		24	72
Cheminet	5		7		12	36
La Passerelle		9	6		15	45
Pestalozzi	2		11		13	39
Villette		6			6	18
Quatre-Marronniers		20			20	60
St-Roch	3			3	6	18
Montagny		7			7	21
Général-Guisan	2				2	6
Roger-de-Guimps	2				2	6
Pré-du-Canal	6				6	18
Casernes	2				2	6
Cygnés	2				2	6
Jordils	8				8	24
Maison Rouge	2				2	6
Prés-du-Lac	6				6	18
Pierre de Savoie		6			6	18
Léon-Michaud				52	52	156
						630

Or, en dénombrant les salles de gymnastique actuelles, l'offre totale représente 462 périodes auxquelles il faut ajouter les 28 périodes de la salle de badminton, pour laquelle la ville verse une location annuelle de fr. 60'000.-.

Disponibilités	Nb salles	Nb de périodes hebdomadaires
Léon-Michaud	3	99
Marive	2	66
Place d'Armes	1	33
Pestalozzi	1	33
Fontenay I et II	2	66
Cheminet	1	33
La Passerelle	1	33
Villette	1	33
Marronniers	1	33
Montagny	1	33
S.-Total	14	462
Badminton	1	28
Total	15	490

En ajoutant l'extension de Léon-Michaud et les 7 nouvelles salles des Îles, ce sont plus de 650 périodes d'éducation physique qui devraient être enseignées chaque semaine.

Une salle triple telle qu'elle est prévue augmenterait l'offre globale de 100 périodes, diminuant d'autant le déficit qui passerait de 160 à 60 périodes.

Cela implique qu'une salle de gymnastique simple supplémentaire, implantée à la Passerelle, garantirait l'accès à toutes nos classes, ce qui offrirait alors une situation globale idéale pour l'ensemble des élèves scolarisés dans notre ville.

Disponibilités	Nb salles	Nb de périodes hebdomadaires
Léon-Michaud	3	99
Marive	2	66
Place d'Armes	1	33
Pestalozzi	1	33
Fontenay I et II	2	66
Cheminet	1	33
La Passerelle	1	33
Villette	1	33
Marronniers	1	33
Montagny	1	33
Sous-total	14	462
Badminton	1	28
Total actuel	15	490
Îles	3	99
La Passerelle	1	33
Total projeté	19	622

Besoins du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV)

Le projet initial de centre sportif intégrait les besoins du CPNV, ce qui explique la forte participation financière prévue à l'époque par le Canton. Le CPNV a depuis lors réalisé une salle de gymnastique au premier étage des locaux réalisés il y a quelques années. Devenant un pôle de formation de plus en plus important, le CPNV est cependant contraint de trouver des solutions pour accueillir les nouveaux apprentis. Ainsi, des discussions sont en cours avec la direction du CPNV et le Département de la formation et de la jeunesse afin de réactiver notre collaboration sur ce projet. Une des solutions consisterait à mettre à disposition l'une des trois salles au CPNV, le Canton s'engageant dans ce cas à financer le tiers de l'investissement lié à cet objet.

Dans ce cas, la troisième salle serait à disposition du CPNV pendant la journée, les écoles obligatoires devant se contenter des deux autres salles. Le déficit en périodes de gymnastique pour la scolarité obligatoire resterait de l'ordre de 90 périodes.

Remarque concernant la piscine

Le projet de piscine couverte offrira à nos élèves la possibilité d'y recevoir des cours de natation avec, comme objectif à moyen terme, d'apprendre à nager à tous les élèves d'ici à la fin du primaire (4ème année).

Le Département de la formation et de la jeunesse alloue des périodes spécifiques à cet apprentissage, allocation qui permettrait aux seuls établissements primaires de disposer de 31 périodes de cet enseignement chaque semaine.

Cela signifie que la piscine couverte aura une utilisation complémentaire à celles des leçons d'éducation physique d'une part, d'autre part nous démontrons que ladite piscine, bien qu'offrant un complément bienvenu à l'offre sportive, ne saurait-être comptabilisée comme palliatif d'une salle de gymnastique.

2.2 Cantines scolaires

A l'heure actuelle, Yverdon-les-Bains ne dispose que de trois cantines offrant une capacité globale de 130 places environ à midi. De manière à répondre aux besoins croissants de la population et dans la perspective d'une refonte éventuelle des horaires scolaires (étude actuellement en cours), nous devons augmenter de manière substantielle les possibilités d'accueil à midi.

Actuellement les places offertes pour l'accueil à midi sont suffisantes (pour rappel : 135 places), mais avec la mise en place d'un nouvel horaire et l'introduction de mesures incitatives, les estimations montrent qu'il faudrait créer environ 300 places supplémentaires, sous forme d'une cantine scolaire qui pourrait être intégrée au pavillon d'accueil. Il conviendrait également de prévoir un cloisonnement amovible des locaux afin que ces lieux soient modulables en fonction des besoins.

Utilisation scolaire

La réalisation d'une cantine scolaire « Aux Îles » répond à des besoins exprimés à plusieurs reprises et relayés dans le cadre du Conseil Communal à savoir : l'harmonisation des horaires du primaire et du secondaire d'une part et la mise en place d'une école à horaire continu d'autre part.

Ces deux points font l'objet d'une étude mandatée par la Commune. La construction d'une cantine « Aux Îles » est l'une des pierres angulaires de ce programme. Que l'on parle d'horaire continu ou de l'harmonisation des horaires, la possibilité d'accueillir les élèves à midi en est le principal volet.

A l'heure actuelle, les possibilités d'accueil pour le repas de midi pour nos quelque 4000 élèves se résument à : la Croquette (50 places), le DSR du CPNV (20 à 30 places), Cheminet (50 places), Espace Jeunes (50 places), soit au total moins de 200 places.

La cantine des Îles (300 places) résoudra une partie du problème. En imaginant qu'elle servira deux repas à midi, ce sont par tournus 600 élèves qui pourront s'y restaurer. Cette cantine pourra desservir le sud scolaire de la ville et son potentiel d'élèves pour : Léon-Michaud (52 salles de classe), La Passerelle (15), Pestalozzi (13), Général-Guisan (2), Pré-du-Canal (6), Pierre-de-Savoie (6), soit un bassin d'environ 94 classes correspondant environ à 1'880 élèves.

Utilisation par les sociétés sportives, les habitants du quartier...

Idéalement située à côté du centre sportif, cette cantine sera opérationnelle en dehors des heures d'école, soit les week-ends, le soir et pendant les vacances. La qualité de ses prestations en fera un endroit incontournable pour les sportifs venus assister à des rencontres.

Complétée par une garderie de 50 places, cette salle pourra également servir aux habitants du quartier allant de l'Avenue des Bains à celle de Kiener.

Enfin, l'existence de deux salles multisports (Léon-Michaud et les Îles), d'une cantine, de terrains de sport et d'un parking de 300 places permettra d'offrir une infrastructure de valeur à des camps sportifs.

2.3 Garderie

La Ville d'Yverdon-les-bains va connaître ces prochaines années une importante croissance du nombre de ses habitants. Ainsi que le démontrent diverses études la proportion du travail féminin connaît une hausse régulière depuis les années 90. Par conséquent les besoins de la population en matière de places d'accueil pour la petite enfance sont bien réels. La nouvelle loi cantonale qui régit l'accueil de jour des enfants (LAJE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Elle oblige désormais les communes à développer l'offre en matière de places d'accueil.

La construction envisagée avec le Centre sportif aux Îles est située dans un quartier qui a un fort potentiel de développement. Il s'agit par conséquent d'y implanter une garderie qui remplacerait la garderie "Les Goélands", dont les locaux sont loués au Centre St-Roch. Ce déménagement devient nécessaire par le fait que cette garderie est dépourvue de jardin, espace indispensable pour répondre aux nouvelles normes édictées par l'Etat en matière d'accueil des enfants jusqu'à 4 ans. Par cette opération, la capacité d'accueil actuelle des Goélands pourrait être augmentée de 10 places, et passer de 40 à 50 places. Rappelons qu'en moyenne une place de garderie est occupée par 2 enfants. Cela nous permettrait ainsi d'accueillir 20 enfants supplémentaires.

3. Projet envisagé

Afin de vérifier la faisabilité et les coûts, une pré-étude a été effectuée par le bureau d'architecte Brauen et Wälchli sur la base du programme des locaux suivant :

Programme des locaux - Salle gym triple VD 6 "aux îles"

<i>local</i>	<i>surface</i>	<i>quant.</i>	<i>surface tot.</i>	<i>remarques</i>
• Hall d'entrée		1		
• Salle de gym	1'242	1	1'242	27 x 46 x 8m., yc parois de séparation de 40cm.
• Salle de théorie	45	1	45	
• local engins int.	80	3	240	
• vestiaires	35	6	210	sans sanitaires
• douches	14	6	84	
• local maîtres	37	1	37	yc sanitaires
• local arbitres	10	2	20	yc sanitaires
• infirmerie	10	1	10	
• local nettoyage	13	1	13	
• gradins				nb de places : 1'000
• WC garçons				3 WC, 3 urinoirs
• WC filles				6 WC
• WC handicapés				1
• WC spectateurs				H 3 WC, + urinoirs, F 5 WC, Handicapés 1 WC
• places de parc				parking à réaliser à proximité
• locaux techniques				
• parcage véhicules automobiles				200 places
• parcage vélos				300 places

Programme des locaux - Pavillon d'accueil "aux îles"

<i>local</i>	<i>surface</i>	<i>quant.</i>	<i>surface tot.</i>	<i>remarques</i>
<u>Cantine scolaire et sportive</u>				
• Hall d'entrée		1		
• Salle à manger	275	1	275	27 x 46 x 8m., yc parois de séparation de 40cm.
• Cuisine	180	1	180	
• WC H+F				pour 300 places
<u>Garderie d'enfants</u>				
• Espace de vie pour 50 enfants		1		yc sanitaires enfants, cuisinette
• Jardin extérieur clôturé		1		min. 100 m2 (projet actuel 755 m2)

4. Concertation régionale

L'arrondissement scolaire de Grandson, en collaboration avec les communes concernées, étudie actuellement un projet de construction d'une salle triple à Champagne. Dans cette région, les besoins scolaires sont également avérés, et les autorités ont estimé opportun d'évaluer cette variante (qui répondrait également aux besoins des sociétés sportives du secteur géographique concerné) en parallèle avec celle consistant à construire trois salles décentralisées.

De manière à éviter une redondance inutile et de définir une politique régionale en la matière, une concertation a été mise en place sous l'égide de l'ADNV entre le comité directeur de l'arrondissement scolaire de Grandson et les communes de Grandson, Fiez, Champagne et Yverdon-les-Bains. Une étude est actuellement en cours qui permettra de préciser l'offre existante et les besoins scolaires et associatifs actuels et futurs de l'ensemble de la région. Ses conclusions sont attendues ces prochains mois ; elles seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du projet définitif. Elles seront également utiles sans le cadre des négociations à venir avec le Canton pour une subvention éventuelle.

5. Estimation globale des coûts

Sur la base du programme mentionné au chapitre 3, un avant-projet a été établi et l'estimation des coûts en est la suivante :

• Salle de gym triple	29'115 m3 SIA	12'200'000.-
• Pavillon parascolaire	6'290 m3 SIA	6'000'000.-
• Aménagements ext. avec parking auto et vélos		2'100'000.-
Total TTC		20'300'000.-

6. Financement

Le projet initial du concours d'architecture avec la piscine couverte avait été devisé à env. 35 mio. La participation du Canton était alors de 60 % ce qui laissait à la charge de la Commune env. 14 mio pour un projet de centre sportif avec piscine couverte (préavis no 17 / 9 juin 1998).

Avec l'introduction des Mesures EtaCom, le Canton de Vaud a pris la décision de ne plus subventionner les équipements scolaires. L'ensemble des frais est ainsi à la charge de la Commune. Une subvention du fonds du sport reste possible pour les ouvrages d'intérêt régional alors qu'une subvention fédérale est également possible pour les ouvrages d'intérêt national. Nous ne sommes malheureusement plus dans ces cas de figure avec un projet qui est aujourd'hui d'envergure communale. Nous rappelons cependant que la piscine couverte a été reconnue comme équipement régional et bénéficie à ce titre d'une subvention du fonds du sport.

Comme indiqué au chapitre 2.1 ci-dessus, il reste néanmoins la possibilité d'obtenir un financement de la part du Canton pour l'une des trois salles de gymnastique en cas de mise à disposition du CPNV.

7. Crédit d'étude demandé

L'objet de ce préavis ne concerne pas le crédit d'ouvrage qui interviendra une fois le projet définitif établi et les appels d'offres rentrés. Il s'agit donc d'une demande de crédit d'étude pour effectuer ces tâches "préliminaires" à la réalisation d'un ouvrage.

Ainsi, sur la base du programme, des coûts estimés et de l'avant-projet dessiné, un projet est à développer avec les ingénieurs spécialisés sous la responsabilité de l'architecte.

Honoraires :	
• architecte (phases 4.31 à 4.51 soit 57.5 % de prestations)	1'217'000.-
• ing. civil béton (consultant sous-traitant arch.)	18'000.-
• ing. civil bois (consultant sous-traitant arch.)	15'000.-
• ing. CVSE (consultants sous-traitant arch.)	20'000.-
• ing. géomètre	18'000.-
• ing. géotechnique yc sondages	25'000.-
• ing. façades (sous-traitant arch.)	12'000.-
• ing. acousticien	15'000.-
• architecte paysagiste (sous-traitant arch.)	0.-
• spécialiste cuisines industrielles	25'000.-
Frais divers :	
• mise à l'enquête publique	27'000.-
• frais de reproduction	50'000.-
• divers et imprévus 3 %	61'000.-
Total	1'503'000.-
Total crédit d'étude	arrondi à 1'500'000.-

Le crédit d'étude sera repris dans le crédit de l'ouvrage si le projet est réalisé. Dans le cas contraire, il sera amorti sur une période de 5 ans au plus.

8. Délais

Dès l'approbation du crédit d'étude les mandataires auront pour tâche d'élaborer le projet il est prévu de faire accepter le projet définitif par la commission de projet puis par la municipalité en octobre 07

Elaboration du cahier des charges, appel d'offres en entreprise générale ou globale, analyse des offres et, en parallèle, procédure de mise à l'enquête publique. oct.07–fév.08

Présentation du préavis pour demande de crédit d'ouvrage au Conseil communal en séance du 1er mai 2008

Phase d'exécution (dossier de plans puis travaux) mai.08-aout.09

La question de la réalisation de l'Avenue des Trois-Lacs est à prendre en compte dans cette procédure dans la mesure où l'accès avec des véhicules sera nécessaire dans cette zone (ce qui n'est pas le cas actuellement). Un préavis distinct devra ainsi être présenté pour la réalisation de cet ouvrage routier.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'étude de fr. 1'500'000.- est accordé à la Municipalité en vue de la réalisation du Centre sportif des Îles (salle de sports triple avec gradins, cantine scolaire et garderie).

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9300 « Etude CS Îles ».

Article 3.- La dépense sera reprise dans le crédit d'ouvrage s'il y a lieu ; dans le cas contraire, elle sera amortie sur une période de 5 ans au plus

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégués de la Municipalité : MM. Treyvaud et von Siebenthal

Annexes :

Les plan de situation du complexe, plans des bâtiments et coupes feront l'objet d'un envoi complémentaire sous huitaine.

Le texte du préavis est d'ores et déjà envoyé aux membres du Conseil communal pour permettre à ceux que le sujet traité intéresse d'annoncer leur disponibilité à leurs présidents de groupes en vue de la première séance de la Commission du Conseil communal, qui sera convoquée le :

jeudi 14 juin 2007
à 18 h.15